

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 27 JUN 2019**

**Délibération**  
n° 2019.06.174

**Gamme tarifaire  
möbius : échange des  
titres dans le cadre  
du changement de  
système billettique**

**LE VINGT SEPT JUN DEUX MILLE DIX NEUF à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 juin 2019**

**Secrétaire de séance** : Denis DOLIMONT

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Danièle MERIGLIER

**Ont donné pouvoir** :

Jean-Marie ACQUIER à Gilbert CAMPO, Véronique ARLOT à Jean-Philippe POUSSET, Anne-Sophie BIDOIRE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jean-Claude COURARI à Jean-François DAURE, Catherine DEBOEVERE à André LANDREAU, Bernard DEVAUTOUR à Marie-Hélène PIERRE, Gérard DEZIER à Yannick PERONNET, François ELIE à Xavier BONNEFONT, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Danielle CHAUVET, Joël GUITTON à Vincent YOU, Elisabeth LASBUGUES à Laïd BOUAZZA, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Annie MARAIS à François NEBOUT, Pascal MONIER à Isabelle LAGRANGE, Alain THOMAS à Françoise DELAGE

**Suppléant(s)** :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER

**Excusé(s) :**

Jean-Marie ACQUIER, Véronique ARLOT, Anne-Sophie BIDOIRE, Catherine BREARD, Jean-Claude COURARI, Catherine DEBOEVERE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Georges DUMET, François ELIE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Joël GUITTON, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Pascal MONIER, Alain THOMAS

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2019**

**DELIBERATION  
N° 2019.06.174**

MOBILITES

Rapporteur : Madame DE MAILLARD

**GAMME TARIFAIRE MÖBIUS : ECHANGE DES TITRES DANS LE CADRE DU  
CHANGEMENT DE SYSTEME BILLETTIQUE**

Depuis le 1<sup>er</sup> juin, de nouveaux titres de transports sont délivrés avec le nouveau système billettique du réseau möbius. Les titres vendus en juin seront valables à compter du 1<sup>er</sup> juillet.

Pendant une période de transition, les usagers du réseau pourront venir échanger leurs anciens titres contre des nouveaux.

Or, afin de favoriser le rechargement des nouveaux titres, la gamme tarifaire actuelle prévoit de facturer les supports de titres rechargeables :

- 0,10 € pour les billets sans contact
- 8 € pour les cartes sans contact.

Toutefois, il convient de ne pas appliquer ce principe en cas d'échanges de titres liés à toutes anomalies du système du fait du passage à la nouvelle billettique.

Aussi, il convient d'ajouter dans la gamme tarifaire le produit tarifaire suivant pour ce cas précis et transitoire :

- « Support de titre en cas d'échanges liés à toutes anomalies du nouveau système billettique » : 0 €

Vu l'avis favorable de la commission finances responsabilités sociétales du 19 juin 2019,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** un tarif « support de titre » à 0 € dans la gamme tarifaire möbius.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**04 juillet 2019**

**Affiché le :**

**05 juillet 2019**